

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

27 JANVIER 2022

RAPPORT

RELATIF À LA « SANTÉ MENTALE DES JEUNES »

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA
CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES, DE LA COMMISSION DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE,
DE LA RECHERCHE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA
JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA
PROMOTION DE BRUXELLES ET DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR MME DELPHINE CHABBERT, MME ELISA GROPPi, MME MARIE-MARTINE
SCHYNS, M. PIERRE-YVES LUX, M. NICOLAS JANSSEN

TABLE DES MATIÈRES

1	Réunion du 20 mai 2021 - Méthodologie.....	6
2	Réunion du 3 juin 2021	7
3	Réunion du 17 juin 2021 – Auditions relatives au volet « Académique/Médical/Psychologique »	7
4	Réunion du 14 octobre 2021 – Auditions relatives au volet « Administration »	7
5	Réunion du 18 novembre 2021 – Auditions relatives au volet « Enseignement »	8
6	Réunion du 16 décembre 2021 – Auditions relatives au volet « Terrain/Associatif »	8
7	Contributions écrites	9
8	Réunion du 11 janvier 2022.....	9
9	Réunion du 13 janvier 2022.....	9
9.1	Proposition de recommandations émanant du groupe MR	10
9.1.1	Identifier et prévenir.....	10
9.1.2	Réparer, soigner, guérir.....	13
9.1.3	Favoriser le bien-être et permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel.....	14
9.2	Proposition de recommandations émanant du groupe PS	16
9.2.1	Renforcement de la participation des jeunes et de leur famille au processus de décision:	16
9.2.2	Articulation entre les acteurs	17
9.2.3	Renforcement de la prévention	18
9.3	Proposition de recommandations émanant du groupe Ecolo	20
9.4	Proposition de recommandations émanant du groupe cdH	23
9.4.1	De manière générale et multisectorielle	25
9.4.2	En enseignement (obligatoire et supérieur)	26
9.4.3	Au niveau associatif.....	27
9.5	Proposition de recommandations émanant du groupe PTB	28
9.5.1	Renforcer la participation des enfants et des jeunes à l'école et dans la société	28
9.5.2	Renforcer la sécurité physique et psychologique	29

9.5.3	Créer et renforcer un tissu social entre les jeunes et les acteurs de terrain (mis notamment en avant par M. Vanderlinden (CRESAM))	29
9.5.4	Renforcer une coordination et la collaboration entre les services, les écoles et les familles.....	30
9.5.5	Renforcer l'offre de services d'accompagnement des enfants et des jeunes (encadrement, accompagnement, hébergement)	30
9.5.6	Renforcer la politique de prévention en matière de santé et de santé mentale (axes psycho-médico-social et environnemental).....	30
10	Réunion du 27 janvier 2022 - Conclusions	31
10.1	Discussions.....	31
10.2	Recommandations	39
10.2.1	Prérequis : implication et engagement des jeunes et de leur famille..	40
10.2.2	Première série de recommandations : Identifier et prévenir.....	41
10.2.3	Deuxième série de recommandations : Accompagner, stabiliser et se rétablir.....	45
10.2.4	Troisième série de recommandations : favoriser le bien-être et permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel	50
10.3	Vote et confiance.....	52

Acronymes

AMO : aide en milieu ouvert

APPIJF : Association professionnelle des pédopsychiatres infanto-juvéniles francophones

AVC : accident vasculaire cérébral

AViQ : Agence pour une vie de qualité

CAL : Centre d'action laïque

CCPAJJP : Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

CEB : certificat d'études de base

CEF : Comité des élèves francophones

CEFA : centre d'éducation et de formation en alternance

Centre PMS : centre psycho-médico-social

CIM : Conférence interministérielle

CNS : Conseil national de sécurité

COCOM : Commission communautaire commune

Codeco : Comité de concertation

Copa : conseil de participation

CRACS : citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires

CRéSaM : Centre de référence en santé mentale

CST : *Covid safe ticket*

DASPA : dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants

DGDE : Délégué général aux droits de l'enfant

ENOC : Réseau européen des défenseurs des enfants (*European Network of Ombudspersons for Children*)

EPC : éducation à la philosophie et la citoyenneté

ETNIC : Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication

ETP : équivalent temps plein

EVRAS : éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

FRB : Fondation Roi Baudouin

FSE : Fonds social européen

GEMS : Groupe d'experts «Stratégie de gestion»

HBSC : *Health Behaviour in School-aged Children*

HUDERF : Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola

INAMI : Institut national d'assurance-maladie invalidité

IPPJ : institution publique de protection de la jeunesse

MENA : mineur étranger non accompagné

OASE : objectif d'amélioration du système éducatif

OEJAJ : Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONE : Office de la naissance et de l'enfance

PISA : Programme international pour le suivi des acquis

PNB : produit national brut

RHESEAU : Réseau hainuyer pour l'épanouissement et la santé mentale des enfants

RIS : revenu d'intégration sociale

SAJ : service d'aide à la jeunesse

SAS : service d'accrochage scolaire

SCP : soutien aux comportements positifs

Service PSE : service de promotion de la santé à l'école

Service Phare : Personne handicapée autonomie recherchée

SGL : Service général de l'inspection

SMSM : système de mesures de soutien multiniveaux (*Multi-Tiered System of Support*)

SPJ : service de la protection de la jeunesse

TIC : technologies de l'information et de la communication

TMS : travailleur médico-social

ULB : Université libre de Bruxelles

ULiège : Université de Liège

UCLouvain : Université catholique de Louvain

VUB : *Vrije Universiteit Brussel*

VVK: *Vlaamse Vereniging voor Kinder- en Jeugdpsychiatrie*

WBE: Wallonie-Bruxelles Enseignement

Mesdames et Messieurs,

Votre commission conjointe :

de l'Education,

de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

et de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles,

a procédé, au cours de ses réunions des 20 mai, 3 et 17 juin, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre 2021, 11, 13 et 27 janvier 2022¹, à des auditions et examiné des contributions écrites émanant d'acteurs de terrain en lien avec la santé mentale des jeunes, débattu et proposé des recommandations et ce, dans le but d'élaborer le présent rapport relatif à la santé mentale des jeunes, tant dans le cadre de la crise sanitaire qu'au-delà de celle-ci et ce, tant dans l'école qu'en dehors de celle-ci.

1 Réunion du 20 mai 2021 - Méthodologie

La commission, présidée par Mme Latifa Gahouchi, a désigné Mmes Chabbert, Groppi et Schyns et MM. Lux et Janssen, en qualité de rapporteurs.

En ce qui concerne la méthodologie de travail, la commission a également décidé de procéder à des auditions, conformément à l'article 25 du Règlement, de personnes et organismes.

¹ Assistaient aux différentes réunions :

Mme Ahallouch, M. Casier, Mme Chabbert, M. Di Mattia, M. Fontaine, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Kapompole, Mme Laanan, M. Lenzini, M. Ouriaghli, Mme Pécriaux, Mme Roberty, M. Witsel ; Mme Bertrand, M. Cornillie, Mme Cortisse, M. Dodrimont, Mme Durenne, M. Janssen, Mme Galant, M. Gardier, Mme Mathieux, Mme Nikolic, Mme Sobry, M. Tzanetatos (Président), M. Van Goidsenhoven ; Mme Delporte (Présidente), M. Demeuse, Mme De Re, M. Florent, M. Heyvaert, M. Lux, M. Segers, M. Soiresse Njall ; M. Beugnies, Mme Groppi ; Mme Goffinet, Mme Schyns, Mme Vandorpe ; Mme Maison : membres du Parlement
Mme Leprince, secrétaire politique du groupe PS
M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
Mme Cabolet, collaboratrice du groupe PS
M. Chinkhoyev, collaborateur du groupe PS
M. Asmanis de Schacht, collaborateur du groupe MR
Mme Constant, collaboratrice du groupe MR
Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
M. Lachapelle, collaborateur du groupe cdH
Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

2 Réunion du 3 juin 2021

La commission, présidée par Mme Latifa Gahouchi, a marqué son accord sur une liste de personnes et organismes à auditionner et sur des demandes de contributions écrites auprès de différents acteurs et organismes.

3 Réunion du 17 juin 2021 – Auditions relatives au volet « Académique/Médical/Psychologique »

Dans le cadre des auditions relatives au volet « académique/médical/psychologique », la commission, présidée par Mme Latifa Gahouchi, a entendu :

- MM. Dimitri Van Der Linden, infectiologue pédiatrique aux Cliniques universitaires Saint-Luc, représentant de la *task force* pédiatrique, et Boris Rosenfeld, représentant de l'Association professionnelle des pédopsychiatres infantojuvéniles francophones (APPIJF)
- Mme Sophie Maes, pédopsychiatre et cheffe de service de l'unité pour adolescents de la Clinique du Domaine
- Mme Véronique Delvenne, cheffe du service de pédopsychiatrie de l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola et co-auteure d'une étude sur la psychologie à l'âge de transition
- M. Alexis Vanderlinden, responsable de projets au Centre de référence en Santé mentale (CréSam)

Pour le surplus, voir Doc. 334 (2021-2022) n°1 – annexe 1.

4 Réunion du 14 octobre 2021 – Auditions relatives au volet « Administration »

Dans le cadre des auditions relatives au volet « administration », la commission, présidée par Mme Latifa Gahouchi, a entendu :

- M. Bernard Devos, délégué général aux droits de l'enfant
- Mme Sylvie Courtois, coordinatrice du service 103-Ecoute Enfants et Mme Florence Simonet, écoutante
- Mme Stéphanie Amant, directrice d'un centre PMS et représentante du Conseil supérieur des centres PMS

- Dr Michel Dechamps, représentant le Collège des conseillers pédiatres de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et Mme Chantal Vandoorne, représentante de la Commission de la promotion de la santé à l'école (PSE)

Pour le surplus, voir Doc. 334 (2021-2022) n°1 – annexe 2.

5 Réunion du 18 novembre 2021 – Auditions relatives au volet « Enseignement »

Dans le cadre des auditions relatives au volet « enseignement », la commission, présidée par Mme Latifa Gahouchi, a entendu :

- Mme Ariane Baye, chargée de cours en gestion de la diversité, lutte contre le décrochage et l'exclusion dans l'éducation, évaluation et qualité de l'en (UCLouvain et ULiège)
- M. Quentin Derriks, directeur du service d'accrochage Scolaire (SAS) du Brabant wallon
- M. Logan Verhoeven, coordinateur au Comité des élèves francophones (CEF)
- Mme Ilana Calloens, jeune élève à l'Ecole Maria Assumpta à Neder-over-Hembeek, et Mme Lucy Gilles, jeune élève à l'Athénée de Marcinelle
- Mme Christine Romans, éducatrice à l'Athénée royal de Marchienne-au-Pont et M. Luc Detremmerie, éducateur au Collège Sainte-Marie.

Pour le surplus, voir Doc. 334 (2021-2022) n°1 – annexe 3.

6 Réunion du 16 décembre 2021 – Auditions relatives au volet « Terrain/Associatif »

Dans le cadre des auditions relatives au volet « terrain/associatif », la commission, présidée par Mme Valérie Delporte, a entendu :

- Mmes Nathalie Thomas, Rafiaa Mhirsi et Sükran Yilmaz, représentantes de la Coalition des parents des milieux populaires
- Mme Florence Ringlet, directrice thérapeutique du Centre de prévention du suicide et d'accompagnement « Un pass dans l'impasse »
- M. Didier De Vleeschouwer, coordinateur du Réseau santé Kirikou à Namur

- M. Gauthier De Wulf, chargé de projets et détaché pédagogique du Forum des Jeunes
- M. Marc De Koker, directeur du service AMO Rythme

Pour le surplus, voir Doc. 334 (2021-2022) n°1 – annexe 4.

7 Contributions écrites

1. Mme Véronique de Thier, chargée de mission et responsable politique (régionale de Bruxelles) de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO)
2. Ligue des familles
3. Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse
4. Mme Laure Mesnil, directrice opérationnelle de l'ASBL Bienveillance A L'Ecole (BALE)
5. M. Bruno Humbeeck
6. Mme Céline Janssens, chargée de projets communautaires auprès de l'AMO Samarcande

Pour le surplus, voir Doc. 334 (2021-2022) n°1 – annexe 5.

8 Réunion du 11 janvier 2022

La commission, présidée par Mme Latifa Gahouchi, arrête la date du 27 janvier 2022 pour remettre un rapport reprenant les différentes recommandations.

9 Réunion du 13 janvier 2022

La réunion s'est déroulée sous la présidence de Mme Gahouchi.

En préambule de la réunion, Mme la présidente rappelle que le rapport qui sera effectué suite aux auditions réalisées sur la santé mentale des jeunes comprendra d'une part le compte-rendu intégral des auditions et les documents fournis par les experts auditionnés et d'autre part, les contributions écrites demandées et reçues. A ces documents s'ajouteront l'expression politique de chaque groupe politique ayant participé aux débats, au travers de diverses propositions de recommandations. Les rapporteurs désignés, ou leurs représentants, se chargeront de réaliser des recommandations générales qui seront adoptées lors de la dernière réunion des commissions conjointes, le 27 janvier prochain.

9.1 Proposition de recommandations émanant du groupe MR

En préambule à son intervention, **M. Janssen** reconnaît et salue, comme suggéré par plusieurs intervenants auditionnés, les capacités d'adaptation et de résilience des jeunes et leur exprime sa gratitude pour leur attitude durant la pandémie.

Cette considération reviendra dans diverses recommandations, mais à ses yeux, cela représente un des messages forts de la commission conjointe : il faut permettre aux jeunes d'être pleinement acteurs des solutions, des propositions qui seront faites. Le député comprend et partage leurs besoins de sens, d'engagement et d'appartenance et tient avec beaucoup d'insistance à leur donner la place qui leur revient dans la société.

Le groupe MR propose de structurer les recommandations en trois parties :

1. « identifier et prévenir » ou, en d'autres termes, comment agir à la source, le plus en amont possible, détecter la première étincelle pour éviter qu'elle ne puisse donner naissance à un feu de forêt ;
2. « réparer, soigner, guérir » ou, quand le feu a pris, que met-on en place pour l'éteindre, que met-on en place pour soigner/guérir le jeune quand il est en difficulté ;
3. favoriser le bien-être et permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel, en lien avec une réflexion plus globale sur les déterminants de la santé mentale et du bien-être.

Chaque série de recommandations comprendra des mesures transversales et intersectorielles, des mesures spécifiques à la petite enfance et l'enfance, des mesures spécifiques au cadre scolaire et enfin, des mesures spécifiques à l'enseignement supérieur et à la jeunesse.

9.1.1 Identifier et prévenir

Mesures transversales et intersectorielles

- Développer la capacité d'une diversité d'acteurs de poser un diagnostic pour identifier les troubles

La meilleure prévention vient de la capacité d'une diversité d'acteurs à établir au plus tôt un diagnostic pertinent sur la santé mentale des jeunes. Cela suppose toutefois, non seulement un maillage autour des jeunes, mais également une formation adéquate de l'ensemble des acteurs concernés,

permettant d'identifier le trouble éventuel et d'y répondre par une orientation vers les personnes ou les services appropriés.

- Créer des espaces régulés de parole / cercles de parole

Il s'agit probablement d'une des recommandations qui a été mentionnée le plus souvent lors des auditions. Les cercles de parole peuvent constituer un outil extraordinaire de prévention et de résilience. Mais il ne suffit toutefois pas de mettre les jeunes ensemble, un accompagnement et des règles sont nécessaires. Quelques heures de formation peuvent faire une énorme différence pour les enseignants ou les accompagnants.

- Développer la pair-aidance

Cette stratégie vise à permettre aux élèves, outillés de compétences socio-émotionnelles, de s'aider entre pairs, de créer une solidarité et un climat bienveillant et de confiance à l'école. Il est en effet souvent plus simple pour un jeune de se confier à un autre jeune. Cette méthode a largement fait ses preuves et renforce les sentiments d'appartenance et d'inclusion.

Plusieurs types de formation sont nécessaires :

- a) formation des jeunes à la médiation par les pairs ;
 - b) formation de jeunes référents (bien-être, décrochage, harcèlement...), sans oublier les formations des référents adultes.
- Initier la mise en place d'un dispositif continu d'observation de la santé mentale

Via une série de paramètres et indicateurs de suivi, il s'agirait de développer un « Baromètre du bien-être et de la santé mentale des jeunes » qui reposerait sur une enquête régulière/récurrente s'adressant à tous les jeunes, et non pas seulement à ceux qui vont consulter et de le faire de manière régulière, permettant de mettre en avant une évolution parfois inattendue des besoins des jeunes.

Interventions spécifiques à l'enfance et la petite enfance

- Organiser une prévention primaire liée notamment aux 1.000 premiers jours en petite enfance

Interventions spécifiques au milieu scolaire

- Éviter que l'école soit un « facteur de stress supplémentaire »

Comment faire en sorte que l'école contribue surtout au bien-être des élèves ? Quid de l'évaluation du « groupe classe », qui favorise le travail d'équipe, la coopération, la cohésion ?

– Lutter contre le harcèlement

Les phénomènes de violences scolaires, tels que le harcèlement, fragilisent la santé mentale des jeunes. Parce que le harcèlement naît souvent dans les écoles, c'est notamment là qu'il faut agir en priorité.

Concrètement, parmi les solutions proposées :

a) mettre en place un centre de référence qui permettrait d'assurer que les parties concernées (parents, enfants, enseignants, éducateurs...) puissent être entendues, sachent à quelle porte frapper ; et cela garantit la continuité des formations ;

b) face au cyber-harcèlement, mettre en place l'outil Cyberhelp

– Élaborer un guide de santé mentale pour les PSE

Pour ce faire, il est nécessaire d'envisager une approche globale de la santé (mentale, physique, sociale) et d'ajouter des déterminants sociaux et de bien-être, aux déterminants physiques lors des bilans de santé. En posant par exemple des questions orientées sur la santé mentale lors des visites médicales ou des bilans de santé obligatoire prévus, cela permettra de détecter / identifier les élèves qui ne consultent pas, mais qui pourraient avoir besoin d'aide.

Interventions spécifiques à l'enseignement supérieur et à la jeunesse

– Considérer le lien social comme déterminant de la santé mentale

En effet, plusieurs intervenants ont insisté, au cours des auditions, sur l'importance du lien social. Et sur la nécessité d'offrir et valoriser des espaces dédiés aux jeunes, qui sont créateurs de lien, comme des espaces extérieurs ou centres de jeunes, dans les communes et les villes, propices à l'étude, à la rencontre, dans le but de recréer du lien, le lien social ayant une vertu préventive évidente et largement démontrée.

– Développer la fonction protectrice de l'engagement altruiste ou sociétal

A l'occasion des auditions, plusieurs experts ont indiqué que « L'engagement a une fonction protectrice : plus l'adolescent s'engage,

moins il est dans la transgression ou la tentation de s'orienter vers des comportements déviants ». A ce titre, une initiative telle que le « Service citoyen » a été mentionnée comme étant porteuse de perspectives et de sens pour les jeunes.

- Renforcer la prévention là où se trouvent les jeunes

Les intervenants ont aussi insisté sur la nécessité de renforcer la prévention là où se trouvent les jeunes, que ce soit en milieu sportif, dans les mouvements de jeunesse, en maisons d'accueil et ailleurs, et ont souligné l'importance d'aller « chercher » les jeunes là où ils sont, parce qu'ils n'ont pas nécessairement l'habitude d'aller frapper à la porte, notamment parce que le mal-être est tabou.

9.1.2 Réparer, soigner, guérir

Mesures transversales et intersectorielles

- Maintenir et prolonger certaines aides mises en place durant la période Covid
- Renforcer les acteurs de première ligne
- Faire tomber les tabous autour de la santé mentale : besoin de déstigmatiser ! Il y a chez nous des peurs culturelles importantes sur ces sujets. Les jeunes n'osent souvent pas en parler à leurs proches ni demander de l'aide.

Interventions spécifiques à l'enfance et la petite enfance

- Promouvoir le numéro « 103 Écoute-Enfants », et notamment :
 - a) Étendre la communication aux canaux que les jeunes utilisent le plus aujourd'hui (applications, chats, etc.) ;
 - b) Le journal de classe pourrait constituer un vecteur essentiel (mesure percutante et qui n'aurait pas de coût !)

Interventions spécifiques au milieu scolaire

- Repenser la collaboration entre les CPMS et les PSE ;
- Ouvrir l'école aux acteurs de terrain ;
- Relancer les cellules bien-être.

Interventions spécifiques à l'enseignement supérieur et à la jeunesse

- Poursuivre les initiatives de centralisation des informations relatives aux aides mises à disposition des étudiants en matière d'aides financières et psychologiques et multiplier les canaux de communication en vue de toucher les publics étudiants visés.

9.1.3 Favoriser le bien-être et permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel

Mesures transversales et intersectorielles

- Développer des compétences socio-émotionnelles

On entend parfois que les émotions peuvent être comme des vagues, qui font prendre la tasse ou pire qui provoquent des noyades. Comment dès lors apprendre au jeune à surfer, pour qu'il prenne plaisir à gérer les vagues, pour qu'il aime son environnement et qu'il encourage ses copains à en faire de même ?

On sait que dans le monde contemporain, apprendre à gérer ses émotions semble plus important que jamais. Divers outils existent, qui enseignent à se reconnecter, à développer l'empathie, à utiliser son intelligence émotionnelle ou encore, à favoriser la pleine conscience.

- Mobiliser les acteurs de la communauté éducative, mieux coordonner l'écosystème et mener une réflexion concernant « l'alliance éducative »

Il s'agit de former un véritable maillage autour des jeunes. Comment faire en sorte que les acteurs de l'école et, de l'extrascolaire ainsi que les parents « se consacrent ensemble à un même projet » ? Comment assurer qu'il y ait plus de concertation entre les secteurs de l'Aide à la jeunesse, l'Enseignement, la Santé mentale, la Jeunesse et le monde médical ?

Mesures spécifiques à l'enfance et la petite enfance

- La qualité de l'accueil et de l'enseignement en maternelle, ainsi que l'intégration accrue de l'éveil artistique et culturel des tout-petits ;

Mesures spécifiques au milieu scolaire

- Le soin à apporter au climat scolaire et souligner l'importance des liens sociaux.

L'école est, pour certains, le seul lieu de contacts, de relations en dehors de la famille. Et les liens sociaux ont un effet protecteur par rapport aux

symptômes par exemple dépressifs et favorisent le bien-être. « Un réinvestissement fort de ces liens constituera l'une des voies de résilience pour l'après-crise », ont souligné certains intervenants. Et une réflexion doit être en outre menée sur la mise en place d'indicateurs du lien social ou de la fracture du lien social, voire de la « souffrance interindividuelle », pour reprendre les termes d'un intervenant auditionné.

- La dimension « citoyenne » de l'école

Comment envisager une école davantage tournée vers la diversité et les valeurs humaines ? Et par extension, comment sensibiliser au fonctionnement démocratique dès l'école, vu que c'est là que s'initient au mieux des notions telles que la participation et la représentation ?

- Une meilleure utilisation des périodes d'accueil temps-libre (ATL) et de l'extra-scolaire, notamment dans le cadre de la réforme de l'ATL qui est en cours.

Comment mieux mettre à profit les temps libres, temps creux, jours blancs ? Les liens ATL-école pourraient être renforcés, notamment via les plans de pilotage qui pourraient faire apparaître dans les stratégies les acteurs avec lesquels les écoles souhaiteraient travailler sur la thématique du bien-être au sens large.

- Inclure le bien-être des élèves à celui des enseignants.

Mesures spécifiques à l'enseignement supérieur et à la jeunesse

- Favoriser l'éveil et la mobilisation des jeunes

A travers la mise en place des États-généraux de la jeunesse, il serait intéressant de mener, comme cela est en cours au travers des Assises de la Jeunesse ou le travail du Forum des Jeunes, une large réflexion participative afin de favoriser leur éveil et leur mobilisation

- Permettre au secteur culturel de s'ouvrir largement à la jeunesse
- Réfléchir à une plus grande ouverture et à l'accessibilité de la politique aux jeunes

Il est en effet particulièrement important de familiariser les jeunes avec la démocratie et les sensibiliser à l'importance de l'engagement.

Demander à la CIM santé, voire au CODECO, de s'emparer spécifiquement des questions de la santé mentale et du bien-être des jeunes. Une option alternative

serait que la CIM jeunesse explore cette question, si les ministres de la Santé y participent.

9.2 Proposition de recommandations émanant du groupe PS

A travers les témoignages et l'expertise d'acteurs de terrain issus de secteurs divers apportés lors des auditions relatives à la « Santé mentale des jeunes », **Mmes Kapompole, Chabbert et M. Di Mattia**, au nom du parti socialiste, tiennent à attirer l'attention sur certains principes sous-jacents aux recommandations listées ci-dessous.

Premièrement, les jeunes doivent être considérés comme des acteurs à part entière de notre société. En ce sens, ils doivent participer à la construction des mesures (conseil de participation, démocratie scolaire...) les concernant mais aussi à la mise en place de celles-ci (cfr. pair-aidance). Plus globalement, pour développer un sentiment d'appartenance, essentiel au bien-être des jeunes, il est primordial de promouvoir des actions collectives plutôt que se reposer sur l'engagement de quelqu'un.e.s.

Deuxièmement, il est important que chaque proposition touche l'ensemble des jeunes et leur famille, notamment ceux issus de milieux précarisés, plus éloignés des structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou globalement plus vulnérables. Une réflexion préalable doit donc être menée afin d'évaluer la pertinence des mécanismes mis en place pour rencontrer cet objectif.

Troisièmement, plutôt que de proposer des modifications dans le paysage institutionnel de crainte notamment d'entrer en conflit avec des réformes prévues par ailleurs, il est proposé de s'appuyer sur les structures et les projets existants. L'articulation entre les différents acteurs et la désignation de personne de référence sont primordiales tout comme la mise à disposition d'une information claire, délivrée en utilisant l'ensemble des canaux pertinents afin de toucher tous les jeunes.

Enfin, ces principes doivent continuer à guider les différentes les réformes entreprises par le gouvernement notamment dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence (réforme des Centres PMS, mise en place du tronc commun et accompagnement individualisé...) ou celle concernant l'accueil temps libre.

9.2.1 Renforcement de la participation des jeunes et de leur famille au processus de décision:

Participation des jeunes

- Dans l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, renforcer la participation des jeunes au processus menant à des décisions les

concernant en veillant à prendre en considération la voix des jeunes dans leur multiplicité ;

- Renforcer la démocratie scolaire en impliquant davantage les élèves dans la construction et la régulation du vivre-ensemble conformément à l'avis n°3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence, notamment au travers de la création d'un organe de représentation des élèves au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Liens avec les familles

- Apporter une attention particulière aux familles les plus vulnérables et plus éloignées des « codes scolaires » ;
- Evaluer et améliorer le fonctionnement des conseils de participation au sein des établissements scolaires notamment en veillant à ce qu'ils soient organisés dans des conditions permettant la participation effective des principaux intéressés (cfr. horaires...) ;
- Veiller, à travers l'ensemble des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles (aide à la jeunesse, jeunesse, enseignement obligatoire, acteurs extrascolaire...), à la transmission des informations vers l'ensemble des familles concernant les aides existantes en matière de soutien matériel et psychologique.

9.2.2 Articulation entre les acteurs

- Evaluer le décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire afin de renforcer les liens entre l'école, les acteurs de l'Aide à la jeunesse, les services d'accrochage scolaire, les maisons de jeunes ainsi que les autres partenaires extérieurs à l'école ;
- Renforcer la visibilité des Centres PMS au sein des établissements scolaires ;
- Encourager les établissements scolaires lors de l'élaboration de leur plan de pilotage à consolider leurs liens avec des partenaires extérieurs à l'école ;
- Etudier la possibilité de la mise en place d'une cartographie des partenaires extérieurs à l'enseignement obligatoire avec lesquels les établissements scolaires pourraient créer des partenariats ;

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement obligatoire et partenaires extérieurs à l'école au sujet des spécificités propres à chaque acteur ainsi qu'à la manière de les exploiter dans la mise en place de dispositifs de collaborations favorisant le bien-être des jeunes ;
- Accroître la visibilité des services de soutien existants au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers une campagne de sensibilisation menée sur l'ensemble des canaux utilisés par les jeunes (réseaux sociaux, médias télévisuels...) ;
- Concernant l'enseignement supérieur, assurer une politique coordonnée au sein de chaque pôle académique permettant de garantir à chaque étudiant.e d'accéder facilement à un service gratuit de consultation psycho-médicale et sensibiliser les pôles dans le déploiement de leur mission de lutte contre la précarité étudiante et les inciter à mutualiser des subsides afin de répondre à des problématiques spécifiques à l'instar de l'aide psychologique aux étudiant.e.s.

9.2.3 Renforcement de la prévention

Actions transversales

- Travailler en collaboration avec les autorités régionales à la mise en place d'une politique globale de prévention de la santé mentale ;
- Etudier la possibilité de mettre en place/ de renforcer le soutien à des structures pluridisciplinaires d'information, de soutien au bien-être et d'orientation des jeunes vers les services spécialisés ;
- Renforcer de manière structurelle la visibilité de certains outils de soutien tels que le service « 103 Écoute-Enfants » notamment via les médias dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (RTBF, télévisions locales, réseaux sociaux...) ;
- Evaluer la possibilité de développer au sein du service « 103 Ecoute-Enfants » un chat de discussions afin de multiplier les voies de communication ;
- Favoriser autant que possible la rencontre entre des jeunes et des psychologues au sein d'espaces fréquentés par des jeunes (maisons de jeunes, AMO, écoles...) ;

- Former l'ensemble des acteurs en contact avec des jeunes à l'utilisation et la mise en place d'outils de diagnostic au mal-être des jeunes (ce dernier pouvant être dû au harcèlement, à une situation familiale difficile...) ;
- Via des campagnes d'information et de promotion systématiques auprès de l'ensemble des jeunes notamment à travers les réseaux sociaux et au sein de chaque établissement d'enseignement supérieur, veiller à destigmatiser le recours aux aides sociales en général, à l'aide psychologique et psychosociale de manière plus spécifique.

En Petite enfance

- Renforcer la prévention primaire via des outils de détection précoce afin de repérer les signes (événements de vie adverses et problématiques, du soutien à la parentalité fragilisée ou encore du repérage précoce des troubles du neurodéveloppement...) d'une possible décompensation psychiatrique grave ;

En Enseignement obligatoire

- Développer un climat scolaire positif en dégagant des périodes spécifiques destinées à l'échange (activités collectives, groupes de parole...) entre les élèves et encadrées par des enseignant.e.s formé.e.s à ce type d'activités ou par des acteurs extérieurs (issus de la culture, du secteur associatif ou des Centres PMS) ;
- Promouvoir ce type d'activités dans le cadre de l'EVRAS et/ou dans le cadre des « jours blancs » ;
- Destigmatiser l'action des Centres PMS, notamment en leur attribuant des missions moins connotées « négativement » ;
- Examiner la possibilité de désigner, dans chaque établissement, d'au moins un.e « référent.e bien-être » chargée notamment de rediriger les jeunes vers les structures de soutien existantes ou d'orchestrer des projets visant à améliorer le climat scolaire ;
- Renforcer le soutien à des projets de pair-aidance ;
- Valoriser les outils visant à la prévention face aux problèmes de santé mentale en se basant notamment sur ce qui est déjà développé au sein de certains établissements, voire dans d'autres pays ou régions (France, Québec...) ;

- Lutter contre le harcèlement en veillant au développement, au sein de chaque école, de dispositifs visant à prendre en charge tant le harcelé que le harceleur et en assurant une formation spécifique pour les équipes éducatives et pédagogiques ;
- Étudier la possibilité d'un renforcement de la formation initiale et continue des éducateurs, la redéfinition de leurs missions notamment en renforçant leur rôle de relai avec les acteurs extérieurs à l'école ainsi qu'une revalorisation de leur fonction.

En Enseignement supérieur

- Développer des actions de prévention (campagnes d'information, lieux d'échanges...) en s'appuyant sur les étudiant.e.s (associations et cercles d'étudiants...) ;
- Renforcer les activités d'accueil pour les primo-arrivants afin qu'ils créent des liens et développent un sentiment d'appartenance à une communauté.

En Culture et Sport

- Favoriser l'accès des jeunes à des activités culturelles, artistiques, sportives.

9.3 Proposition de recommandations émanant du groupe Ecolo

Au nom du groupe Ecolo, **M. Soiresse Njall** se félicite de l'expression des différents points de vue tant des experts auditionnés que des parlementaires présents à ces auditions, qui a permis à tous de constituer un état des lieux des conséquences de cette crise sanitaire sur la santé mentale des jeunes. A partir de ce constat, le groupe Ecolo estime indispensable de définir quelle jeunesse nous souhaitons pour l'avenir, toute crise étant des opportunités à saisir pour apporter de nouvelles solutions ou adapter celles qui existent afin de permettre à la jeunesse de s'ancrer dans une véritable citoyenneté et de se sentir accepté.

Les recommandations qui seront effectuées doivent tenir compte de la diversité des publics dans la mesure où chaque milieu dispose de ses propres codes, en fonction des origines socio-culturelles.

Le député insiste également, à l'instar de sa collègue Mme Chabbert, sur l'accessibilité réservée aux recommandations qui seront ainsi effectuées.

A ses yeux, le milieu scolaire dans son sens large (enseignement obligatoire et supérieur) doit être au centre des recommandations effectuées car c'est autour de l'« école », principal lieu de socialisation, que gravitent les autres lieux de vie des jeunes.

En ce sens, le député formule, au nom d'Ecolo, l'ensemble des recommandations suivantes :

- Renforcer les relations entre l'école et les autres lieux de vie des jeunes (clubs de sport, AMO, centres de jeunes, écoles de devoirs, acteurs socioculturels, académies...) et reconnaître ces lieux comme des lieux d'expression et d'émancipation.
- Soutenir l'organisation de groupes de parole dans les écoles, forme de soutien qui est indiquée pendant toute la période de la crise sanitaire.
- Mettre en liaison les écoles (et autres lieux qui accueillent les jeunes) et les spécialistes de la santé mentale en relation avec ces groupes de parole.
- Innover dans le fonctionnement des Centres PMS pour mettre en confiance les jeunes : à côté des interventions axées sur l'individuel, proposer des outils d'intervention collective et communautaire.
- Développer l'action, les moyens et la notoriété des centres PMS et des centres de guidance.
- Porter un message qui ne soit pas celui d'une course effrénée à l'acquisition de l'ensemble des contenus des programmes d'apprentissages quand elle s'opère au détriment de la nécessité de compréhension des situations personnelles ou des enjeux liés à la crise.
- Inclure dans les programmes et dans les apprentissages les activités réalisées avec les acteurs extérieurs à l'école : permettre aux jeunes de s'ouvrir à d'autres pratiques et d'assimiler la matière de manière diversifiée.
- Faire évoluer les codes de fonctionnement de l'école afin qu'ils intègrent les codes de compréhension des jeunes issus des milieux populaires.
- Inclure dans la formation des enseignants des modules sur l'interculturalité et la connaissance des codes culturels des milieux populaires.
- Faire des parents de réels partenaires de l'école : création d'espaces de parole et d'écoute pour les parents dans les écoles comme l'association aux conseils de participation.
- Encourager les liens entre les acteurs culturels et les écoles. Les interventions culturelles permettent d'agir sur la détresse mentale et psychologique des élèves en souffrance. Le développement du PECA doit ainsi être accéléré et amplifié.

- Permettre aux jeunes d'aborder leurs problèmes psychologiques autrement que par le soin ou les consultations : par le théâtre, la vidéo, le street art, etc.
- Soigner le climat scolaire en entamant une réflexion et des projets qui permettent de développer davantage les capacités autour du bien vivre ensemble afin de favoriser les liens positifs et le sentiment d'appartenance afin que les enfants et plus largement les jeunes puissent avoir des espaces pour être écoutés et entendus dans un juste équilibre entre le collectif et l'individuel.
- Pérenniser les emplois renforts Covid pour aider notamment les directions d'écoles, de l'équipe éducative, etc.
- Soigner le climat de la classe, prioriser le développement des compétences psychosociales (sociales, émotionnelles et cognitives) de manière transversale (Pacte), car elles contribuent pour une grande part à la santé mentale, à la réussite pédagogique et à l'accrochage scolaire.
- Permettre aux jeunes de développer leurs compétences socio-émotionnelles afin de gérer leurs émotions et leurs relations à l'école ou en dehors. Evaluer que l'usage plus intense des écrans, qui est utile, permette néanmoins de préserver ces besoins élémentaires et les apprentissages qui y sont liés.
- Intégrer les acteurs de l'école (CPMS, logopède...) dans les réseaux qui sont en train de se réformer.
- Mener et promouvoir des initiatives de participation citoyenne des jeunes, notamment dans l'enseignement supérieur, en vue de contribuer à l'élaboration d'une parole collective représentative de la diversité pour l'ensemble des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Informer et accompagner les jeunes et les familles vers les acteurs du réseau de la santé mentale afin qu'ils puissent les découvrir, retisser du lien et de la confiance avec des structures et s'engager de façon positive et reconnue.
- Développer ce maillage du réseau en veillant à une bonne coordination entre les différents services.
- Améliorer la prise en charge de la santé mentale et du soutien psycho-social des jeunes de 12 à 25 ans via :
 - la gratuité des séances de consultation psychologique pour les enfants en assurant le remboursement par l'INAMI ;

- la mise en place d'un soutien psychologique au sein des différentes institutions de jeunesse (maisons des jeunes, etc.) et le déploiement d'initiatives mobiles ;
 - l'organisation d'une campagne massive de la FWB pour déstigmatiser le tabou de la santé mentale, toujours bien présent, surtout chez les jeunes ;
 - le renforcement de l'accès à d'autres outils moins connus : relaxation, méditation, sophrologie, etc.
-
- Refinancer le secteur psycho-médico-social : les services d'aide à la jeunesse, d'accrochage scolaire, de suivi psychologique et de santé mentale, et les centres de planning familial sont saturés et ont besoin de ressources (notamment humaines) à la hauteur des enjeux de santé mentale actuels et à venir chez les jeunes.
 - Communiquer, en contexte de crise mais aussi en dehors, de manière adaptée et pédagogique à l'attention des enfants.
 - Replacer le jeune au cœur des décisions qui le concernent, participant actif et interlocuteur pris en compte.
 - Renforcer les capacités d'accueil des services de santé mentale.
 - En matière de harcèlement, mettre en place un centre de référence transversal permettant de prendre en charge de manière structurée les questions de harcèlement à l'école et en dehors : prévention, détection, diagnostic, prise en charge et suivi.

9.4 Proposition de recommandations émanant du groupe cdH

Si **Mme Vandorpe** regrette que la proposition de résolution² déposée par le cdH en décembre 2020 n'aie pas été prise en compte, arguant que le gouvernement connaissait l'ampleur des difficultés rencontrées par les jeunes en matière de santé mentale et agissait en conséquence, elle remercie néanmoins les groupes de la majorité d'effectuer aujourd'hui, avec les propositions de recommandations formulées, une volte-face, en reconnaissant, au-delà des constats partagés par les personnes auditionnées, que le plus important, ce sont les actions concrètes et réalistes qui peuvent être mises en place dans le court, moyen et long terme.

² Doc 173 (2020-2021) - N° 1 : Proposition de résolution relative à la prise en compte optimale de la dimension de la santé mentale des enfants et des jeunes au vu de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur celle-ci.

Si le rapport finalement rendu sera certes circonstancié, parmi ces recommandations formulées clairement à l'attention du gouvernement, certaines pourront être mises en œuvre à moindre frais, en réorganisant et aménageant l'existant, d'autres demanderont un investissement plus conséquent et donc plus réfléchi. Ces deux dimensions doivent, à ses yeux, apparaître dans la rédaction du texte final de recommandations.

Selon la députée, les recommandations formulées doivent également apparaître en parallèle du plan « 0-25 ans » à l'initiative du gouvernement.

Il lui semble également indispensable de noter que l'objet de ce groupe de travail, intitulé dans un premier temps « santé mentale des jeunes », s'est mué en « santé mentale et bien-être des jeunes ».

La députée détaille ensuite, sans exhaustivité, les points d'attention et constats soulignés tant au travers des témoignages entendus que par ses collègues parlementaires de la majorité.

- Donner la parole aux jeunes

Il est plus que nécessaire de donner la parole aux jeunes. Leur donner la parole dans les organisations de jeunes, dans les clubs sportifs, dans les écoles par exemple, ne s'improvise pas. Les animateurs ou les enseignants doivent être formés à ce type de débat. Tous ne sont pas à l'aise avec les groupes de paroles libérées. Des associations organisent des formations en la matière.

- Pallier le manque de coordination ou de moyens

Dans un certain nombre de secteurs, il y a clairement un manque de coordination ou de moyens : cela se reflète dans le secteur de la santé mentale. La prise en charge des enfants et des jeunes à la croisée des chemins (comme les jeunes dits incasables) est le reflet d'un manque de coordination et d'un travail en silo (secteur par secteur (école / Aide à la jeunesse / ONE / santé mentale). De plus, les services PSE manquent cruellement de moyens humains et financiers dans le cadre de cette crise (en plus du manque de reconnaissance).

Il est cependant essentiel d'initier davantage de synergies, pour plus d'efficacité, avec les Régions wallonnes et bruxelloises.

- Pallier le manque de pédopsychiatres, neuropsychiatres, pédiatres mais aussi médecins de famille.

- Lutter contre le décrochage scolaire et le cyber-harcèlement

Lors de cette pandémie, avec les alternances de périodes de confinement, de périodes d'apprentissage normal (en présentiel), à distance ou hybride, le décrochage scolaire s'est accentué ainsi que le cyber-harcèlement

- Lutter contre le stress et l'anxiété

De nombreux spécialistes de terrain (professeurs, éducateurs, médecins, animateurs...) constatent une hausse importante de stress et d'anxiété chez les enfants et chez les jeunes (les urgences pédiatriques sont surchargées). Ils ressentent les perspectives comme plus incertaines, qu'il y aurait moins de possibilités de se projeter sur le long terme. Ce ne sont pas des données anodines.

- Rappeler que l'art et la pratique artistique permettent de faire naître la parole et d'initier le débat : il s'agit d'investir dans cet outil précieux
- Valoriser des dispositifs (formations, publications, lignes téléphoniques...) existants, mais trop peu connus.

En termes d'actions, il s'agirait, pour le cdH de :

9.4.1 De manière générale et multisectorielle

- Doubler le numéro 103 d'une ligne de « chat », moyen davantage utilisé par les adolescents et jeunes adultes et d'en renforcer les équipes si nécessaire. De rendre cette ligne accessible via les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram, canaux de communication très fréquemment utilisés par les 12-25 ans ;
- Mener des campagnes d'information répétées sur le numéro 103, et via des médias différents, notamment en mobilisant les influenceurs du web et sans être mêlé à des campagnes d'autres numéros d'urgence pour avoir un message clair, accessible à tous les enfants et aux jeunes, focalisé sur leurs besoins ;
- Mener des campagnes d'information sur le numéro du centre de prévention suicide 0800/32 123, avec un message clair, accessible à tous les enfants et aux jeunes, focalisé sur leurs besoins ;
- Coordonner avec les acteurs de terrain des réseaux de santé mentale, de l'Aide à la jeunesse, du handicap, de l'ONE et des Centres PMS pour instaurer une prévention de proximité ;
- Attirer l'attention de la Commission de planification de l'offre médicale en FWB sur les besoins futurs en termes de santé mentale des enfants et des

jeunes. En Belgique francophone, il y a trop peu de pédopsychiatres (59 à Bruxelles et 78-79 en Wallonie), au vu des conséquences psychiques sur le long terme, il serait bon d'envisager cette problématique ;

9.4.2 En enseignement (obligatoire et supérieur)

- Développer un cadre structurel visant à prévenir le harcèlement et le cyber-harcèlement. Dans ce cadre, rendre l'application Cyber-Help rapidement accessible à l'ensemble des élèves ;
- Encourager les établissements scolaires à instaurer, dès le début de l'année, un solide partenariat avec plusieurs opérateurs locaux pour travailler sur les différentes questions de harcèlement ;
- Etudier, dans le cadre du premier ajustement budgétaire 2022, la possibilité d'élargir le cadre organique des écoles fondamentales afin que les établissements ordinaires et spécialisés puissent disposer d'un équivalent temps plein Educateur pour un ratio de 500 élèves ;
- Permettre aux pouvoirs organisateurs de mobiliser, sur base volontaire, les membres du personnel de l'enseignement mis en disponibilité et n'ayant pu être ni réaffectés ni remis au travail, dans le cadre d'un soutien éducatif au sein des équipes pédagogiques et sous la responsabilité de la direction des établissements d'enseignement ordinaire et spécialisé ;
- Augmenter les moyens permettant la participation des artistes de toute discipline aux actions mises en place, au sein même de l'école dans le cadre du PECA ou dans les lieux de rencontre avec les enfants et les jeunes ;
- Evaluer et renforcer le décret du 21 novembre 2013 organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire (décret intersectoriel) ;
- Activer les dispositifs qui existent en Communauté française en matière de promotion de la santé comme la mesure prévue dans le décret du 21 novembre 2013 qui prévoit qu'en début d'année, une rencontre formelle se tient entre la direction — voire les équipes enseignantes —, les services PSE, les Centres PMS et éventuellement les services AMO ou des partenaires extérieurs à l'école, afin de définir les actions communes à mener pendant l'année dans l'établissement ;
- Consacrer des lieux aux préoccupations liées à la vie affective et relationnelle dans les écoles pour y organiser des activités à la fois collectives

et individuelles. Il doit s'agir de lieux d'écoute, de conseil, de soutien, voire de relais vers les services ambulatoires de santé mentale et les centres de guidance, lorsque des troubles mentaux sont mis en évidence. Pour renforcer et généraliser ces lieux, augmenter les moyens des Centres PMS et des services PSE ;

9.4.3 Au niveau associatif

- Renforcer le rôle des associations — structures Jeunesse (dans l'animation ou co-animation groupes de parole dans les écoles) et les acteurs de l'extra-scolaire ;
- Maintenir, peu importe la situation sanitaire, leurs activités tant culturelles que sportives.

Mme Vandorpe conclut son propos en rappelant que toute recommandation doit être soutenable pour toutes les équipes, tant les enseignants, les éducateurs, les acteurs de jeunesse ou de sport, etc.

Complémentairement à sa collègue, **Mme Goffinet** rappelle l'importance de ne pas stigmatiser la santé mentale. Raison pour laquelle, elle appelait à repenser l'intitulé de la commission conjointe en vue d'y intégrer la notion de bien-être.

Son groupe souhaite des actions concrètes, réalistes et pouvant s'inscrire tant à très court, moyen et long terme.

Ensuite, elle attire l'attention sur l'importance d'avoir dans la résolution un lien avec les autres entités tant les Régions, que le Fédéral. Toutes les entités étant concernées par la santé, cette coopération essentielle permettra d'éviter des doublons et d'utiliser les outils à disposition de manière efficace.

Pour illustrer la nécessité de ce lien, elle cite les centres de planning familial, le guide de la nouvelle politique de santé mentale pour les jeunes et les enfants initiée par le Fédéral en 2014, mais qui n'a pas été évalué depuis ainsi que la nouvelle réforme fédérale des soins psychologiques.

Cette coopération entre entités répond à la demande des acteurs de terrain de collaborer, de mieux se connaître, de renforcer les synergies et donc de ne plus travailler exclusivement en silo.

En outre, elle permettra quelque part de casser cette idée qu'un jeune, un enfant est avant tout un élève. Mme Goffinet estime que l'école n'est pas l'unique porte d'entrée pour travailler sur le bien-être et la santé mentale. Il faut parler des enfants, des jeunes et couvrir la tranche d'âge 0-25 ans.

En plus des recommandations annoncées par sa collègue, elle annonce que d'autres seront communiquées ultérieurement, notamment en matière de sport, de petite enfance et d'école.

9.5 Proposition de recommandations émanant du groupe PTB

Tout d'abord, **Mme Groppi** remercie les personnes auditionnées qui ont fourni des témoignages d'une très grande richesse.

Elle rappelle que pour le PTB, il est important d'arriver à des mesures concrètes pour parvenir à l'objectif voulu, à savoir : améliorer le bien-être mental des jeunes. Les moyens que la Communauté française devra engager pour ce faire nécessiteront une évaluation. Certaines mesures ne coutent rien ou très peu, comme l'accompagnement d'équipes, les changements de pratiques. Mais il faudra certainement renforcer les services de prévention, les lieux qui prennent en charge les jeunes et les lieux d'engagement et d'expression comme la médecine scolaire, les SSM, CPMS, les MJ, les AMO etc.

Son groupe sera attentif à ce que ces recommandations se transforment en mesures concrètes.

Ensuite, elle détaille les axes prioritaires pour son groupe :

9.5.1 Renforcer la participation des enfants et des jeunes à l'école et dans la société

- Généraliser les conseils communaux des enfants afin de donner goût à l'engagement et montrer qu'on a droit à la parole et la possibilité de changer son environnement ;
- Généraliser les activités intergénérationnelles (comme dans le documentaire « une vie d'écart » visible via le lien https://www.rtlplay.be/une-vie-decart-p_21098 ;
- Proposer des conseils d'élèves au sein des écoles pour la participation aux prises de décisions sur la vie quotidienne (nourriture, horaires, organisation pratique etc) ;
- Faire venir les acteurs de la première ligne dans les murs des écoles pour inviter les jeunes à s'engager (maisons des jeunes, maisons de quartier, asbl, services citoyen volontaire, bénévolat, etc.) – se baser sur les recommandations de la Task force pédiatrique
- Renforcer toutes les associations qui permettent la rencontre, l'expression, la participation et l'engagement des jeunes

9.5.2 Renforcer la sécurité physique et psychologique

- Renforcer la prévention contre le harcèlement et cyberharcèlement (cfr. créer du lien, renforcer la participation) ;
- Donner la parole aux jeunes sur ce qu'ils veulent voir s'améliorer dans les écoles pour leur sécurité ;
- Renforcement de la médecine scolaire avec un axe spécifique sur la santé mentale ;
- Former tous les acteurs en lien avec la jeunesse (les professeurs, directions, éducateurs, AS, etc.), à la santé mentale, à la prévention et au harcèlement ;
- Mettre en place une Journée de l'inclusion généralisée (accueil d'élèves à besoins spécifiques par exemple) ;
- Ouvrir l'école aux élèves à besoins spécifiques ;
- Travailler sur la pédagogie active et participative ;
- Favoriser la pair-aidance

9.5.3 Créer et renforcer un tissu social entre les jeunes et les acteurs de terrain (mis notamment en avant par M. Vanderlinden (CRESAM))

- Faire entrer les acteurs de terrain dans les murs de l'école
- Information disponible et accessible aux élèves
- Libérer du temps aux jeunes qui souhaitent s'investir dans le réseau (accompagnement ou devenir bénévole)
- Renforcer les activités de quartier via les maisons de quartier, maisons des jeunes
- Renforcement du personnel d'encadrement pour adopter une pédagogie plus personnalisée
- Activités d'extérieur dans le cadre scolaire (activités culturelles, potager collectif, etc.)

9.5.4 Renforcer une coordination et la collaboration entre les services, les écoles et les familles

- Simplifier le paysage institutionnel via la création de plateformes de coordination (en confiant la pleine coordination à ces plateformes et les faire chapeauter par la Communauté française)

9.5.5 Renforcer l'offre de services d'accompagnement des enfants et des jeunes (encadrement, accompagnement, hébergement)

- Mise en place d'équipes mobiles spécialisées en pédopsychiatrie (niveau Fédéral)
- Créer de nouvelles places dans les centres d'hébergement de la protection de la jeunesse
- Investir dans les maisons des jeunes, maisons de quartier, écoles des devoirs, éducateurs de rue, etc. : en termes de moyens financiers et humains
- Investir dans la création de lieux de vie publics et extérieurs en collaboration avec les associations de jeunes
- Gratuité des soins de santé mentale en-dessous de 18 ans
- Simplification car la prescription médicale représente un frein

9.5.6 Renforcer la politique de prévention en matière de santé et de santé mentale (axes psycho-médico-social et environnemental)

- Augmenter l'offre en santé mentale via les services de santé mentale, la première ligne à l'école et, via le renforcement des permanences des Centres PMS
- Généraliser l'EVRAS et en augmenter les moyens pour permettre à chaque jeune d'avoir ces animations
- Organiser dans les écoles des journées de prévention en santé physique et mentale
- Redonner une indépendance aux écoles vis-à-vis des lobbys (soda, nourriture)
- Permettre l'accès aux circuits courts et locaux en matière d'alimentation

- Valoriser et renforcer les initiatives positives en santé, tant physique que mentale, venant des élèves
- Inclure l'axe santé physique et mentale dans le projet de vie de l'élève, basé sur ses besoins spécifiques

Enfin, Mme Groppi complètera ultérieurement ces recommandations.

10 Réunion du 27 janvier 2022 - Conclusions

10.1 Discussions

La réunion s'est déroulée sous la présidence de Mme Gahouchi.

Mme la présidente remercie l'ensemble des groupes politiques pour le travail réalisé en parfaite collaboration qui aboutit ce jour à un texte commun de recommandations et invite chaque rapporteur désigné au sein des groupes politiques à exprimer ses conclusions.

Après avoir remercié l'ensemble des acteurs de terrain et experts auditionnés, **Mme Vandorpe** félicite cette initiative d'auditions, impulsée par le dépôt par le cdH en décembre 2020 d'une proposition de résolution relative à la santé mentale des enfants et des jeunes au vu de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur celle-ci, même si celles-ci ont été limitées en nombre et en temps.

Elle se réjouit de la richesse des recommandations produites et remercie les parlementaires de la majorité pour l'intégration de nombreuses recommandations que le cdH a pu faire, comme le fait d'attirer l'attention de la commission de planification sur l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la santé mentale, afin de répondre aux besoins en personnel médical de service tels que les PSE ou l'ONE ou d'élargir le spectre du numéro 103 à d'autres canaux de communication virtuels.

Malgré une structuration du texte de recommandations qui lui paraît peu claire, la députée indique toute sa satisfaction sur le fond du document.

Les travaux de la commission conjointe ayant ce jour abouti à cette série de recommandations, elle estime néanmoins que le travail des parlementaires, balisé par celles-ci, ne fait que commencer en commission. Le groupe cdH sera au rendez-vous pour concrétiser ces différentes propositions.

Elle regrette néanmoins l'absence de propositions concrètes relatives au renforcement des ressources humaines au sein des écoles. Ainsi, elle avait proposé d'une part, de renforcer la présence d'éducateurs dans l'enseignement fondamental, même si elle comprend que cette demande a un impact financier important sur le

prochain ajustement budgétaire et d'autre part, de pouvoir faire appel, sur base volontaire aux enseignants mis en disponibilité temporairement ou définitivement par défaut d'emploi et non réaffectés, afin de soutenir les équipes pédagogiques, cette mesure n'engendrant pas de surcoûts démesurés. Ces deux mesures permettraient un soutien pérenne aux directions de l'enseignement fondamental d'une part et un renforcement des équipes éducatives et pédagogiques dans le cadre de la continuité des apprentissages.

En petite enfance, elle estime essentiel de pouvoir améliorer l'accessibilité aux milieux d'accueil et de soutenir le travail de l'ONE sur la maltraitance, notamment en renforçant les services SOS-Enfants. Il lui importe de permettre aux équipes de travailler à l'amélioration du bien-être et de la santé mentale des enfants et des jeunes, la crise sanitaire liée à la Covid ayant accentué considérablement les problèmes de santé mentale, de harcèlement et de cyber-harcèlement.

Elle se réjouit également de l'intégration de la dimension « culture » dans de nombreuses recommandations, notamment par l'amplification de la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA), tel que prévue dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Le groupe cdH sera au rendez-vous pour concrétiser l'ensemble de ces recommandations et répondre aux attentes tant des enseignants, des éducateurs ou des associations que des enfants et des jeunes.

Mme Groppi, rapporteuse, constate que la situation de santé mentale des jeunes, qui a incité la commission conjointe à entamer ses travaux voici huit mois, s'est considérablement empirée avec la crise sanitaire. Elle rappelle le témoignage d'acteurs de première ligne au sein de CPMS, de PSE, de maisons de jeunes ou autres associations, confrontés à la détresse de nombreux jeunes, à l'augmentation des sentiments d'angoisse, des idées et des gestes suicidaires, des dépressions, etc.

La députée est reconnaissante de l'organisation de ces auditions qui ont permis à de nombreux acteurs de terrain de venir relayer leurs difficultés. En conclusion de ces mois de travaux, les commissions conjointes sont parvenues à rassembler l'ensemble de ces témoignages dans un volumineux rapport et à rédiger ensemble une note de recommandations.

Si elle remercie ses collègues pour cet effort de synthèse réalisé au bout de longues heures de négociations, elle regrette néanmoins l'absence d'actions concrètes, accompagnées de moyens suffisants. Elle cite en exemple plusieurs des recommandations reprises dans la note :

- « Equiper les enseignants (...) à reconnaître les jeunes en détresse et à agir de manière appropriée (...) ». Cette disposition doit apparaître dans la formation initiale et continue des enseignants, les enseignants étant des

acteurs de première ligne à même de déceler la détresse des jeunes, de la relayer et d'accompagner le jeune vers les services adéquats. Cependant, si l'on n'aide pas les enseignants en augmentant le cadre des encadrants (enseignants, éducateurs...) au sein des écoles ou en diminuant la taille des classes, ils se retrouveront chargés d'une tâche supplémentaire sans disposer des moyens pour la réaliser.

- « Repenser la collaboration entre les CPMS, les PSE, les services de médiation et des équipes mobiles et renforcer le lien de confiance entre les jeunes et leurs professionnels ». Si cette collaboration est indispensable, elle rappelle que le PTB avait proposé, dans sa propre note, de « renforcer l'offre de service d'accompagnement des enfants et des jeunes, investir dans la médecine scolaire, les Centres PMS, les écoles de devoirs, les éducateurs de rue, les maisons de jeunes et de quartier ». Elle regrette l'absence, dans les recommandations proposées, de tout renforcement des équipes de terrain.
- « Généraliser l'EVRAS au sein des écoles ». Ce droit, déjà organisé par décret, est malheureusement encore peu pratiqué au sein des établissements. La députée apprécie dès lors de retrouver cette demande de généralisation dans la liste des recommandations.
- « Estimer le nombre opportun de places d'accueil dans les services d'Aide à la jeunesse et les renforcer si nécessaire, afin d'éviter de pousser les jeunes vers les services de santé déjà saturés ». Elle se réjouit de cet engagement concret.

En conclusion, Mme Groppi reconnaît l'intégration dans la note de recommandations de nombreux points proposés par le PTB. Cependant, elle craint que, sans les moyens adéquats, ces recommandations ne demeurent qu'un catalogue de bonnes intentions. Un chantier important s'ouvre devant les parlementaires et les décideurs politiques et les moyens nécessaires devront être dégagés pour répondre avec ambition aux besoins du terrain. La PTBiste assure ses collègues de son soutien et veillera à l'intégration de ces mesures dans le champ d'actions du gouvernement.

Mme Chabbert, rapporteuse, ne détaillera pas les 70 recommandations reprises dans la note mais rappelle que les constats en matière de santé mentale des enfants et des jeunes sont alarmants, ceux-ci ayant été les plus touchés par cette crise sanitaire. Les nombreux témoignages ont signalé que les services de première ligne sont saturés, que de nombreux jeunes étaient dans une situation de santé physique et mentale dramatique, et que cette crise sanitaire produira encore pendant de nombreuses années des effets négatifs sur la santé mentale des enfants et des jeunes.

Si la santé n'est pas une compétence qui relève directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, toutes les questions se rapportant à la petite enfance ou à la jeunesse, aux services d'accueil, à l'aide à la jeunesse, à l'éducation ou à l'enseignement supérieur s'adressent directement au champ de compétences de la Fédération.

Elle remercie son collègue M. Janssen d'avoir mobilisé l'ensemble des parlementaires des trois commissions concernées et aujourd'hui présents, autour de la question de la santé mentale des jeunes. Le choix a été fait d'entendre les acteurs de terrain. Ainsi plus de 25 personnes ont été auditionnées, des contributions écrites ont été soumises aux commissions et rassemblées dans un rapport conséquent. Elle remercie l'ensemble de ces personnes pour le temps qu'elles ont consacré à la préparation de ces auditions et pour leur témoignage souvent éclairant et poignant.

Malheureusement, il n'existe aucune réponse universelle à la problématique de la santé mentale des enfants et des jeunes. Les questions relatives à la santé mentale, à la petite enfance, à la jeunesse, etc., sont des questions multifactorielles pour lesquelles il n'existe pas de solutions simples, parce qu'elles touchent de multiples volets comme la prévention, l'accès aux soins ou aux services compétents.

Pour parvenir à ce rapport et aux recommandations qui en découlent, les rapporteurs désignés se sont fixé plusieurs règles. La première était de reprendre le plus fidèlement possible les demandes des personnes auditionnées et de ne pas imposer, au travers de ces recommandations, les différentes visions politiques des allocutaires. La seconde était de respecter le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si certaines recommandations sont à adresser à d'autres niveaux de pouvoir.

La responsabilité des parlementaires qui ont travaillé sur ce rapport et cette note de recommandations, sur des enjeux fondamentaux et dans le respect des personnes auditionnées, était de produire des recommandations certes ambitieuses, mais réalistes et réalisables dans le cadre actuel. La majorité de ces recommandations s'appuie sur un cadre existant et recommande aux différents services compétents à travailler davantage en collaboration et en coordination.

La députée conclut son propos en précisant que l'ensemble de ces recommandations sont précédées de huit prérequis fondamentaux, appelés à présider à l'exécution de ces recommandations.

Le premier prérequis porte sur la participation active des jeunes à la prise de décisions qui les concernent, conformément à l'un des articles de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le deuxième prérequis concerne la démocratie scolaire et demande l'implication des élèves, conformément à l'avis n° 3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence, et ce afin de favoriser un climat scolaire bienveillant.

Le troisième prérequis aborde la question d'une communication adaptée, ciblée sur les canaux utilisés par les jeunes pour les toucher directement.

Le quatrième prérequis questionne la question du collectif. Au-delà de l'accès à des services spécialisés, il est essentiel de créer des groupes de parole, des activités collectives, tant au sein de l'école que dans les activités extrascolaires où se retrouvent les jeunes.

Le prérequis suivant insiste sur la nécessaire priorisation des recommandations sur les enfants et les jeunes issus des milieux défavorisés. La combinaison entre précarité et santé mentale est dramatique et il est nécessaire de lire et exécuter ces mesures à l'aune de l'attention à porter aux publics les plus fragilisés.

Le sixième prérequis porte sur un nécessaire partenariat éducatif où toutes les parties prenantes s'associent à la réflexion sur les questions de prévention et du bien-être des jeunes.

Le septième prérequis insiste sur l'importance de la transmission des informations vers les jeunes et leurs familles.

Enfin, le dernier prérequis porte quant à lui sur le développement d'un enseignement plus inclusif et plus égalitaire en luttant contre le cloisonnement de l'enseignement conformément au Pacte pour un Enseignement d'excellence.

M. Lux, rapporteur, débute son intervention par des remerciements aux acteurs et actrices du terrain, aux experts du quotidien mais aussi du vécu comme les jeunes qui sont venus livrer leur témoignage au sein de cet hémicycle.

Il estime important que les assemblées parlementaires puissent s'ouvrir et continuer à s'ouvrir aux associations, aux travailleurs de terrain, aux citoyennes et citoyens. Il est convaincu que c'est ainsi que nos assemblées parlementaires continuent à vivre et que les parlementaires peuvent continuer à rester ancrés dans la réalité

Evidemment derrière celles et ceux que la commission a pu rencontrer, il y a toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien sur le terrain, dans les associations, dans les écoles, dans les institutions. Il s'agit d'une responsabilité énorme qu'ils ont et d'un travail incroyable qu'ils mènent tous les jours, bien souvent dans des conditions difficiles particulièrement durant ces derniers 24 mois. Enfin, il a une pensée, comme la présidente l'a souligné, pour tous ces enfants, tous ces jeunes qui rencontrent des difficultés depuis 24 mois mais qui n'ont pas attendu le début de

la crise pour rencontrer des difficultés et qui ont pu, en partie, s'exprimer devant cette assemblée.

Ensuite, il remercie ses collègues parlementaires et les équipes qui ont été mobilisés en quantité, en qualité et en réactivité. La forme de la commission interparlementaire a fait que beaucoup de monde a été mobilisé et pas toujours de manière évidente. Mais il était essentiel de pouvoir aborder les différents enjeux de la santé mentale. Par conséquent, il tient à féliciter tout le monde, y compris les services du Parlement, pour les travaux menés. Ce sont des centaines de pages de rapports et d'auditions qui permettront de conserver des traces de ces échanges et de pouvoir les réutiliser dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Sur le fond, il souligne qu'il était important de se saisir et de mettre à l'agenda politique l'enjeu du bien-être des enfants et des jeunes. La crise a très largement exacerbé les problèmes préexistants, cela a déjà été largement débattu au sein de cette assemblée et le sera encore au-delà de la fin de la crise.

Il indique que le travail sur la prévention des problèmes de santé mentale ou l'amélioration des dispositifs pour pouvoir accompagner les enfants et les jeunes dépasse très largement la crise et ses conséquences. Il est primordial de continuer à l'avoir à l'esprit.

Comme Mme Chabert l'a rappelé, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de leviers importants, mais il y en a également d'autres qui dépassent les compétences de la Communauté française. Ainsi il cite à titre d'exemple le lien avec la précarité et le lien avec le mal logement.

Par conséquent, si le travail doit se poursuivre au sein de cette assemblée, il faudra le poursuivre au sein des différentes assemblées concernées, comme les assemblées régionales et le parlement fédéral.

Les recommandations sont particulièrement intéressantes, car elles brassent un large panel de champ d'actions et identifient une série de leviers avec des prérequis qui viennent s'insérer dans un contexte plus global, celui du travail parlementaire et gouvernemental. Ce travail s'inscrit lui-même dans une déclaration de politique communautaire qui intègre déjà une série d'éléments pour l'amélioration de la prise en charge des difficultés en matière de santé mentale des enfants et des jeunes.

Ainsi le travail de cette commission permet de compléter ce qui existe déjà et d'apporter des points d'attention spécifiques à la déclaration de politique communautaire.

Ensuite, il souhaite mettre en exergue certains éléments.

Tout d'abord, il pointe le rôle central de l'école compte tenu de son rôle de socialisation et du fait que l'école est un lieu de vie pour l'ensemble des enfants et des

jeunes, mais aussi avec l'entière conscience que l'école ne peut pas résoudre toutes les difficultés du monde et l'ensemble des problèmes de santé mentale que rencontrent les enfants et les jeunes.

Dans les recommandations, cet équilibre est bien présent entre à la fois donner un rôle important à l'école et identifier les leviers au sein de l'école pour accompagner et permettre le rétablissement lié aux problèmes de santé mentale mais avec un vrai enjeu de décroïsonner, de ne pas fonctionner en silo et de se nourrir des expertises et des dispositifs qui existent ailleurs que dans le monde de l'école.

Ensuite, les recommandations relatives à la petite enfance, aux lieux d'accueil de la petite enfance et à l'ensemble des institutions qui veille à protéger au quotidien nos enfants trouvent une place essentielle dans la note communiquée.

En effet, les 1000 premiers jours de l'enfant sont particulièrement importants en matière de bien-être et de développement futur. Il semble cohérent que les recommandations y fassent largement référence et qu'elles rejoignent les travaux qui sont menés ou à mener par le gouvernement en la matière.

En troisième lieu, le député rappelle la place importante de la prévention au sein des recommandations. Il lui semble important de mener toute action de prévention tant au sein du milieu scolaire qu'en dehors, en particulier dans tous les lieux de vie des jeunes tels que les clubs sportifs, les associations de jeunesse, les AMO, les lieux culturels ou tout autre lieu dédié à la jeunesse. Il rappelle la diversité des acteurs reconnus et soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui animent des lieux d'émancipation des enfants et des jeunes, où l'on peut aussi prévenir, identifier des troubles mentaux ou toute autre difficulté qu'un enfant ou un jeune peut rencontrer dans son parcours. Les recommandations déposées pointent ces différents lieux et leur importance dans le travail mené au quotidien au service de l'enfance et de la jeunesse.

Enfin, le commissaire conclut son propos en soulignant deux éléments particuliers, intégrés dans la liste des recommandations :

- d'une part, la reconnaissance du caractère épanouissant et protecteur que revêt l'engagement sociétal, via par exemple le volontariat. La Fédération Wallonie-Bruxelles est l'une des rares entités où l'engagement sociétal des jeunes est possible et encouragé à travers les initiatives qu'elle soutient ;
- d'autre part, l'intégration de l'accès à l'art et à la culture, dont on reconnaît l'épanouissement mais aussi les bienfaits en matière de rétablissement, pour faire face et surmonter les traumatismes rencontrés. Le député se réjouit qu'aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on reconnaisse

le droit de tous et toutes d'accéder à la culture, et en particulier de ceux et celles qui en sont, pour toute une série de raisons, les plus éloignés.

Le député encourage ses collègues et le gouvernement à poursuivre le travail entamé en en faveur d'une meilleure santé mentale des enfants et des jeunes.

M. Janssen, rapporteur, est très heureux de voir aboutir les travaux cette commission. D'emblée, il souligne le travail collectif réalisé.

Les auditions ont permis de comprendre les enjeux et l'urgence.

Ainsi tous les commissaires sont convaincus de la nécessité des mesures recommandées. La santé mentale et le bien-être des jeunes constituent des priorités non seulement dans le cadre de la pandémie, mais évidemment au-delà aussi. Malheureusement, le mal-être des jeunes va *crescendo* depuis quelques décennies et la pandémie a amplifié cette détresse et l'a mise en lumière.

Il estime important de dire que face à ce mal-être et cette détresse, il y a aussi des bonnes nouvelles, à commencer par la formidable capacité de résilience des jeunes. On ne le dit pas suffisamment, mais il s'agit d'une des raisons d'être confiant. Pour activer et démultiplier cette capacité, comme cela a été dit au cours des auditions, il faut être à l'écoute des jeunes, les rendre acteurs des solutions à mettre en place, encourager le dialogue et l'expression, favoriser les contacts avec les pairs, ce qui d'ailleurs, comme le Rapporteur le souligne, est le sens du prérequis précisé dès le début de la note de recommandations. Donner aux jeunes la place dont ils ont besoin pour leur construction est une priorité. Il précise d'ailleurs qu'il s'agissait d'une des priorités dès la première réunion de cette commission.

M. Janssen aimerait réagir à l'un ou l'autre propos entendu et notamment au fait que les mesures proposées n'étaient pas suffisamment concrètes. Il est important de souligner que c'est bien plus, il s'agit de l'expression d'une volonté et d'une intention ferme. Il est bien conscient qu'il s'agit du début d'un travail, mais il ne faut pas minimiser ce qui s'y trouve.

Ainsi il tient à citer certains extraits du texte de recommandations :

- mettre en place des espaces de parole à l'instar des cercles de parole ;
- former les jeunes à la pair-aidance ;
- travailler à un dispositif continu d'observation de la santé mentale, via le développement d'un « Baromètre du bien-être et de la santé mentale des jeunes » ;
- éviter que l'école soit un facteur de stress supplémentaire ;

- mettre en place une série de mesures autour du harcèlement ;
- travailler sur le lien social et l'engagement sociétal ;
- mettre en place une meilleure articulation des acteurs, par exemple en repensant la collaboration entre les CPMS et PSE et la mobilisation des acteurs par une meilleure coordination de l'écosystème, notamment au travers d'une réflexion concernant « l'alliance éducative », selon une expression utilisée lors des auditions.

Au-delà de ces intentions bien concrètes, le commissaire sait qu'il reste du travail et ce que cela va impliquer.

Pour conclure, il adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes qui ont été auditionnées et à tous les acteurs qui travaillent au quotidien pour la santé mentale des jeunes.

Ce rapport constitue un signal fort du Parlement et ce d'autant plus que ses recommandations vont être soutenues à l'unanimité.

Mme la présidente adresse à nouveau ses chaleureux remerciements à l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport et à l'écriture de ces recommandations que ce soient les personnes auditionnées, l'ensemble des acteurs de terrain, les collaborateurs et les services du Parlement. La santé mentale est un élément de société, chaque jour qui passe, on en fait le constat et elle espère que par ce rapport et ses recommandations, les parlementaires ont pu apporter leur pierre à l'édifice.

10.2 Recommandations

En guise de considération générale, il convient de préciser que si ces recommandations visent principalement la Fédération Wallonie-Bruxelles, certaines d'entre elles portent sur des compétences qui relèvent d'autres niveaux de pouvoir. Il s'agira dès lors de veiller à solliciter la bonne collaboration et, le cas échéant, à assurer une bonne articulation entre les actions de toutes les entités concernées.

De même, plutôt que de suggérer des modifications dans le paysage institutionnel - par crainte notamment d'entrer en conflit avec des réformes prévues par ailleurs-, il est proposé de s'appuyer sur les structures et les projets existants. L'articulation entre les différents acteurs et la désignation de personne de référence sont primordiales, tout comme la mise à disposition d'une information claire, délivrée en utilisant l'ensemble des canaux pertinents afin de toucher tous les jeunes, les acteurs et les citoyens concernés.

Ces différents principes doivent continuer à guider les différentes réformes entreprises par le Gouvernement, notamment dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, de la réforme de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil temps libre, mais aussi via le soutien à la parentalité au sein des missions de l'ONE et dans l'enseignement supérieur.

En outre, il est paru nécessaire d'introduire ces trois séries de recommandations par un prérequis, afin d'ancrer durablement les recommandations proposées : il s'agit de l'implication et de l'engagement de la jeunesse. Il est plus que jamais temps de donner la parole aux jeunes afin qu'ils puissent prendre la place qui leur revient. Dialoguer avec eux en les impliquant contribuera à les accompagner vers l'autonomie et l'émancipation.

10.2.1 Prérequis : implication et engagement des jeunes et de leur famille

- a) Encourager la participation active des jeunes à la conception, la planification et la mise en place des interventions qui les concernent afin de répondre aux sentiments de perte de sens et de déconnexion, notamment en développant des outils d'intelligence collective qui les intègrent et les mobilisent pleinement (la mise en place de la CIM Jeunesse est un pas dans cette direction, de même que le travail du Forum des Jeunes et celui des différentes associations de jeunesse qui est à mettre en avant), en évaluant et en améliorant le fonctionnement des conseils de participation ou des conseils des élèves ;
- b) Renforcer la démocratie scolaire en impliquant davantage les élèves dans la construction et la régulation du vivre-ensemble conformément à l'avis n° 3 du Groupe central relatif au Pacte pour un Enseignement d'excellence, notamment au travers de la représentation effective des élèves au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- c) Communiquer pédagogiquement et positivement de manière ciblée et adaptée à chaque âge en s'adressant directement aux jeunes, conformément au prescrit de la Convention relative aux Droits de l'Enfant ;
- d) Développer la dimension du collectif dans les politiques de prévention et d'accompagnement des enfants et des jeunes confrontés ou non à des problèmes de santé mentale, à travers par exemple : l'accès à un accueil collectif de qualité dans l'enfance, des animations encadrées par des professionnels de groupes de parole à l'école, etc. ;

- e) Evaluer la pertinence de chaque recommandation au regard de l'objectif de toucher l'ensemble des jeunes et leur famille, y compris ceux issus de milieux précarisés, éventuellement plus éloignés des structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou plus vulnérables ;
- f) Favoriser un partenariat éducatif durable et constructif entre les équipes éducatives et les parents d'enfants/élèves de tous les milieux socio-économiques et culturels, et plus particulièrement ceux les plus éloignés des « codes scolaires » ;
- g) Veiller à travers l'ensemble des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Aide à la jeunesse, jeunesse, enseignement obligatoire, acteurs de l'extrascolaire, milieu d'accueil de la Petite Enfance...) à la transmission des informations vers l'ensemble des familles concernant les aides existantes en matière de soutien matériel et psychologique ;
- h) Développer un enseignement plus inclusif et plus égalitaire en luttant contre le cloisonnement de l'enseignement conformément au Pacte pour un Enseignement d'excellence.

10.2.2 Première série de recommandations : Identifier et prévenir

Pour chaque série de recommandations, des mesures transversales et intersectorielles seront d'abord avancées, avant d'évoquer des mesures spécifiques à la petite enfance et l'enfance, suivies de mesures spécifiques au milieu scolaire, ensuite de mesures spécifiques à l'enseignement supérieur et enfin des mesures spécifiques à la jeunesse.

1. Mesures transversales et intersectorielles

1.1. Former adéquatement l'ensemble des acteurs concernés, permettant d'identifier le trouble éventuel, et d'y répondre par une orientation vers les personnes ou les services appropriés ;

1.2. Mettre en place des espaces de paroles à l'instar des cercles de paroles (en milieu scolaire ou non, dans l'enseignement obligatoire ou supérieur, avec des acteurs issus de la culture, du secteur associatif, de la santé ou des centres PMS, au sein des services d'action en milieu ouvert ou d'autres structures dépendants de l'Aide à la jeunesse, etc.) encadrés par des enseignants ou des accompagnants formés pour réguler ces temps d'échanges ;

1.3. Développer et/soutenir les projets de pair-aidance :

- a) Former des jeunes à la pair-aidance, et à la médiation par les pairs (cf. méthode mise en place sur le terrain par le service Openado de la Province de Liège) ;
- b) Former de jeunes référents (référents décrochage, référents bien-être, référents harcèlement...) ainsi que des référents adultes pour venir en support aux pairs-aidants et/ou pour diriger les jeunes vers les structures de soutien existantes.

1.4. Soutenir le développement d'une assemblée de prévention du suicide en FWB en vue d'élaborer une stratégie de prévention du suicide en intégrant notamment une promotion claire et accessible du numéro du centre de prévention suicide 0800/32 123 et de fixer des objectifs globaux sur l'ensemble de son territoire ;

1.5. Mettre en place un groupe de travail chargé de développer un dispositif continu d'observation de la santé mentale, via une série de paramètres et indicateurs de suivi, par exemple à travers le développement d'un « Baromètre du bien-être et de la santé mentale des jeunes » basé sur l'EBA (*Evidence Based Approach*) ;

1.6. Développer une base de données efficiente sur la santé mentale en veillant au respect du RGPD, au niveau hospitalier et ambulatoire afin de pallier le manque de données précises et régulières sur la santé mentale des enfants et des jeunes ;

1.7. Rédiger un plan de crise articulé sur une série de balises en vue d'anticiper les prochaines crises (Observatoire de l'enfance) et afin que la santé mentale et, plus largement, le bien-être et les droits des jeunes, soient respectés, notamment en matière d'information et de participation ;

1.8. Mettre en place, au niveau politique, une *Task force* « Santé Mentale de l'Enfant et de l'Adolescent » (SMEA) ;

1.9. Mener une évaluation des bonnes pratiques en matière de prévention mises en place au sein de certaines écoles de la FWB, voire dans d'autres pays où des projets porteurs de résultats significatifs ont été implémentés ;

1.10. Développer et amplifier l'accès aux arts, à la culture et au sport des 0 à 25 ans, ainsi qu'aux activités associées, et encourager les liens entre les acteurs de ces secteurs, notamment dans le cadre du PECA.

2. Interventions spécifiques à l'enfance et la petite enfance

2.1. Développer la prévention primaire (1 000 premiers jours de l'enfant) visant la détection précoce du stress toxique chez les jeunes mères, ainsi que de la dépression anténatale et des situations à haut risque pour le développement de

l'enfant, notamment en renforçant les dispositifs MIIF (Missions d'intervention intensive en famille) qui exercent un travail de détection et de suivi en famille pour les enfants en dessous de 6 ans et qui devraient être renforcés ;

2.2. Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des milieux d'accueil ;

2.3. Augmenter les programmes d'accueil tels que les programmes relatifs à l'apprentissage du français, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables : jeunes en situation complexe et MENA ;

2.4. Développer l'accès aux arts et à la culture plus spécifiquement dès la petite enfance ;

2.5. Renforcer la formation des professionnels de la petite enfance sur les problèmes liés à la santé mentale, à la vie affective, à la maltraitance des jeunes ainsi qu'à lutte contre les stéréotypes de genre et soutenir des campagnes de sensibilisation sur ces problématiques ;

2.6. Soutenir le travail mené par l'ONE sur la maltraitance notamment en poursuivant le renforcement des équipes SOS Enfants.

3. Interventions spécifiques au milieu scolaire

Il s'agit de veiller à articuler ces interventions avec le Pacte pour un Enseignement d'excellence, plus particulièrement l'OS5.2. (Développer la qualité de vie à l'école) et l'OS5.5. (Renforcer la démocratie scolaire).

3.1. Éviter que l'école soit un « facteur de stress supplémentaire » par exemple en minimisant la pression lors des interrogations, des contrôles et des examens, en menant des recherches en éducation ou des recherches-actions par exemple sur l'évaluation du « groupe classe » ou sur l'évaluation continue, en FWB, au regard de ce qui se fait dans d'autres pays, et en étudiant les effets en termes de renforcement du travail d'équipe, de coopération et de cohésion, en promouvant des outils issus de pédagogies actives et/ou participatives ;

3.2. Lutter contre le harcèlement :

- a) Mettre en place un centre de référence transversal permettant de prendre en charge de manière structurelle les questions de harcèlement (prévention, détection, diagnostic, prise en charge et suivi), en vue de s'assurer que les parties concernées (parents, enfants, enseignants, éducateurs...) puissent frapper à une seule porte et être entendues, et de garantir la pérennité des formations/coaching (demande du secteur pour la mise à jour et le suivi des formations) ;
- b) Faire la cartographie des projets existants en matière de prévention du harcèlement ;

- c) Appliquer les outils à toutes les écoles ou au plus grand nombre possible (mise en place d'organe de médiation, organisation de jeux de rôle ou de séance de sensibilisation...);
- d) Face au cyber-harcèlement, mettre en place des outils numériques *ad hoc* tels que Cyberhelp ;
- e) Former les équipes éducatives et pédagogiques à la lutte contre le harcèlement, en veillant au développement, au sein de chaque école, de dispositifs visant à prendre en charge tant le jeune harcelé que le jeune harceleur, ainsi que les témoins passifs ou actifs.

3.3. Élaborer un guide de santé mentale pour les Centres PMS et les services PSE en envisageant une approche globale de la santé (mentale, physique, sociale) et en ajoutant des déterminants sociaux et de bien-être, aux déterminants physiques, notamment lors des bilans de santé.

4. Interventions spécifiques à l'enseignement supérieur

4.1. Assurer l'information auprès des étudiants concernant les différents services et soutiens existants (aux allocations et prêts d'études, activités d'aide à la réussite, de remédiation, de suivi pédagogique et de conseil et accompagnement aux parcours d'études personnalisés) ;

4.2. En matière spécifique de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles :

- a) Mener une étude globale sur les faits de harcèlement dans l'enseignement supérieur permettant d'identifier les circonstances dans lesquelles se déroulent des situations de harcèlement, les différentes formes d'abus et le profil des personnes plus régulièrement concernées ;
- b) Inscrire la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles au sein du règlement général des études ;
- c) Via les établissements, assurer la formation des enseignants et autres membres du personnel et la formation des étudiants (via les cercles, etc.) et mener des actions de prévention (campagne d'information, lieux d'échange...) et de sensibilisation à destination des publics visés, en s'appuyant notamment sur les étudiants (associations d'étudiants, cercles d'étudiants...).

4.3. Encourager la mise en place, par les établissements d'enseignement supérieur, d'activités d'accueil, telles que des ateliers/rencontres qui permettent de découvrir les lieux et provoquer des interactions, afin que les primo-arrivants créent

des liens et développent un sentiment d'appartenance à leur communauté académique.

5. Interventions spécifiques à la jeunesse

5.1. Ouvrir, développer, faire connaître et valoriser des espaces dédiés aux jeunes, qui soient créateurs de lien social, comme des espaces extérieurs ou associations de jeunesse dans les communes et les villes, propices à l'étude, à la rencontre, dans le but de recréer du lien notamment via l'amplification de l'appui des communes qui peuvent s'adresser à leur public « jeune », ainsi que par la généralisation des conseils communaux des enfants et des jeunes ;

5.2. Faciliter l'accompagnement des jeunes et de leurs familles vers les acteurs du réseau de la santé mentale, afin qu'ils puissent les découvrir, retisser du lien et de la confiance envers les structures, mais aussi leur faire découvrir la fonction protectrice de l'engagement sociétal, en leur permettant de s'engager de façon positive et reconnue à travers notamment le volontariat (engagement dans un projet solidaire, un service citoyen ou une association de jeunesse) ou encore la guidance, etc. ;

5.3. Renforcer la prévention là où se trouvent les jeunes, que ce soit en milieu sportif, dans les associations de jeunesse, en maisons d'accueil et au sein de tous les espaces fréquentés par les jeunes (AMO, mouvements de jeunesse, maisons de Jeunes, écoles...) au travers d'activités ;

5.4. Favoriser et démocratiser l'accès de tous les jeunes à des activités culturelles et sportives, améliorer les infrastructures culturelles, sportives et l'occupation de l'espace public par les associations de jeunesse, notamment pour plus de proximité et d'inclusion, pour permettre l'accès à tous à ces activités.

10.2.3 Deuxième série de recommandations : Accompagner, stabiliser et se rétablir

1. Mesures transversales et intersectorielles

1.1. Evaluer les aides spécifiques mises en place durant la période de pandémie liée à la Covid-19 pour la petite enfance, pour l'enseignement et pour l'aide à la jeunesse ainsi que pour l'enseignement supérieur. Parmi les options évoquées, il convient de mentionner celles-ci :

- a) Concerter avec le niveau fédéral la possibilité de pérenniser l'aide psychologique accordée aux jeunes ;
- b) Evaluer la possibilité de développer un soutien psychologique au sein des différentes institutions compétentes et le déploiement d'initiatives mobiles pour les jeunes ;

- c) Travailler à améliorer la fluidité des prises en charge en faveur des jeunes ;
- d) Estimer le nombre opportun de places d'accueil dans les services d'aide à la jeunesse et les renforcer si nécessaire, afin d'éviter de pousser les jeunes vers les services de santé déjà saturés ;
- e) Soutenir les services psycho-médico-sociaux (les services d'aide à la jeunesse, d'accrochage scolaire, de suivi psychologique et de santé mentale et les centres de planning familial) face à la hauteur des enjeux de santé mentale actuels et à venir chez les jeunes ;
- f) Solliciter auprès des entités concernées l'accès à des séances gratuites chez un professionnel de la santé mentale pour les enfants ou les jeunes les plus en difficulté ;
- g) Attirer l'attention de la Commission de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles sur les besoins présents et futurs en termes de santé mentale des enfants et des jeunes.

1.2. Renforcement des acteurs de première ligne

- a) Laisser ouverts, peu importe la situation sanitaire, les associations de jeunesse, services AMO, clubs sportifs, écoles et structures d'aides pour continuer l'accueil et ne pas suspendre les soins ;
- b) Accorder des facilités aux élèves et étudiants aidants-proches, très sollicités depuis le début de la crise ;
- c) Renforcer le soutien à la parentalité et les services qui les organisent et notamment en prévoyant des rencontres entre eux, en les rendant partenaires à tous les niveaux (écoles, associations, clubs sportifs...) ;
- d) Renforcer et améliorer la formation des acteurs de première ligne en contact avec des jeunes, notamment à l'utilisation et à la mise en place d'outils de diagnostic du mal-être des jeunes (voir formation des encadrants) ;
- e) Accroître la visibilité des services de soutien existants au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers une campagne de sensibilisation menée sur l'ensemble des canaux utilisés par les jeunes (réseaux sociaux, médias télévisuels...) ;

- f) Soutenir le secteur psycho-médico-social (les services d'aide à la jeunesse, d'accrochage scolaire, de suivi psychologique et de santé mentale ainsi que les centres de planning familial) face à la hauteur des enjeux de santé mentale actuels et à venir chez les jeunes.

1.3. Promouvoir le numéro 103 Écoute-Enfant en milieu scolaire et dans tous les réseaux :

- a) Étendre la communication aux canaux que les jeunes utilisent le plus aujourd'hui : développer une application, un « chat », des espaces de discussion en ligne ou via des influenceurs et y associer les acteurs de terrain ;
- b) Mutualiser la prise en charge de l'application et réfléchir à des solutions à moindre coût tels que l'utilisation du journal de classe, qui pourrait constituer un vecteur essentiel et peu coûteux pour promouvoir les coordonnées du service 103 ;
- c) Envisager l'opportunité de lancer une campagne de communication, en y associant les acteurs de terrain, notamment via les médias dépendants de la FWB (RTBF, télévisions locales, réseaux sociaux...) ;
- d) Envisager un financement mutualisé lié à cette promotion du numéro 103 Ecoute-Enfants.

1.4. Soutenir et renforcer le lien avec les familles : veiller, en apportant une attention particulière aux familles les plus vulnérables à travers l'ensemble des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Aide à la jeunesse, jeunesse, enseignement obligatoire, acteurs extrascolaires...), à la transmission des informations vers l'ensemble des familles concernant les aides existantes en matière de soutien matériel et psychologique ;

1.5. Déstigmatiser la question de la santé mentale en collaborant avec les Régions et en incluant les acteurs de terrain afin de toucher un maximum de jeunes et, le cas échéant, déployer une campagne d'information de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

1.6. Renforcer le soutien à des structures pluridisciplinaires d'information, de soutien au bien-être et d'orientation des jeunes vers les services spécialisés.

2. Interventions spécifiques à l'enfance et la petite enfance

2.1. Evaluer l'efficacité du programme actuellement à l'essai « *Born in Brussels* », qui vise à détecter et agir précocement sur la santé mentale de l'enfant

par l'amélioration de la détection des facteurs à risques précoces dont la santé mentale de la mère, en vue d'une éventuelle mise en place généralisée ;

2.2. Renforcer la détection précoce des troubles chez les jeunes enfants, notamment les troubles du neuro-développement.

3. Interventions spécifiques au milieu scolaire

3.1. Formation des enseignants : équiper les enseignants, en tant que « premières sentinelles », à reconnaître les jeunes en détresse et agir de manière appropriée en accordant une attention particulière à l'interculturalité et la connaissance des codes culturels,

3.2. Repenser la collaboration entre les centres PMS, les services PSE, les services de médiation et des équipes mobiles et renforcer le lien de confiance entre les jeunes et leurs professionnels ;

3.3. Renforcer la visibilité des centres PMS et des centres de guidance au sein des établissements scolaires ;

3.4. Dans le cadre de la réforme des centres PMS, veiller à la promotion de l'action des centres PMS, notamment en leur attribuant des missions moins connotées « négativement », en examinant la mise en place d'outils d'accompagnement collectifs à travers des activités collectives;

3.5. Articulation entre les acteurs :

- a) Ouvrir l'école aux acteurs de terrain pour qu'ils rentrent en contact avec les élèves et leur permettent de s'exprimer, de créer des liens entre ces deux types d'instances et d'offrir ainsi un accompagnement diversifié et efficace aux élèves qui en ont le plus besoin, tout en variant les manières d'enseigner, par exemple par l'intermédiaire de stages ;
- b) Encourager les écoles lors de l'élaboration de leurs plans de pilotage à consolider leurs liens avec des partenaires extérieurs à l'école ;
- c) Évaluer le décret du 21 novembre 2013 organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire (via le chantier 13 du Pacte) afin de renforcer les liens entre l'école, les acteurs de l'aide à la jeunesse, les services d'accrochage scolaire, les associations de jeunesse ainsi que les autres partenaires extérieurs à l'école, en vue d'ouvrir l'école aux acteurs de terrain, notamment en s'assurant qu'en début d'année, une rencontre formelle se tienne entre la direction et l'ensemble de ces acteurs ;

- d) Étudier la possibilité d'une mise en place d'une cartographie des partenaires extérieurs à l'enseignement obligatoire avec lesquels les établissements scolaires pourraient créer des partenariats ;
- e) Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement obligatoire et partenaires extérieurs à l'école au sujet des spécificités propres à chaque acteur ainsi qu'à la manière de les exploiter dans la mise en place de dispositifs de collaborations favorisant le bien-être et l'émancipation des jeunes ;
- f) Evaluer et améliorer le fonctionnement des conseils de participation au sein des écoles notamment en veillant à ce qu'ils soient organisés dans des conditions permettant la participation effective des principaux intéressés (horaires...).

3.6. Activer ou réactiver les cellules bien-être, en tenant compte des contraintes. Ces cellules peuvent réunir des partenaires tels que les écoles et les centres PMS, ou être élargies à d'autres services.

3.7. Équiper/outiller les écoles de Cellules de veille avec des professionnels ou référents formés pour détecter et orienter les élèves ayant des problèmes.

3.8. Examiner la possibilité de désigner dans chaque établissement au moins un.e « référent.e bien-être » chargée notamment d'être à l'écoute des jeunes, de diriger les jeunes vers les structures de soutien existantes et/ou de mettre en œuvre les projets visant à améliorer le climat scolaire ;

3.9. Étudier la possibilité d'un renforcement de la formation initiale et continue des éducateurs conformément à la redéfinition de leurs missions notamment en renforçant leur rôle de relais avec les acteurs extérieurs à l'école ainsi qu'une revalorisation de leur fonction ;

3.10. Porter un message bienveillant relatif à l'acquisition de l'ensemble des contenus des programmes d'apprentissages afin qu'elle s'opère parallèlement à la nécessité de compréhension des situations personnelles ou des enjeux liés à la crise ;

3.11. Revaloriser l'enseignement technique et professionnel en y incluant plus de sens du point de vue des élèves notamment au regard du chantier n° 5 du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

4. Interventions spécifiques à l'enseignement supérieur

4.1. Porter une attention particulière aux étudiants les plus fragiles à travers les interventions spécifiques et ciblées des services sociaux des établissements ;

4.2. Poursuivre les initiatives de centralisation des informations relatives aux aides mises à disposition des étudiants en matière d'aides financières et psychologiques et multiplier les canaux de communication en vue de toucher les publics étudiants visés ;

4.3. Soutenir toutes formes de collaborations au sein de chaque pôle académique (en restant dans le cadre des missions des pôles : art. 53 du décret Paysage) permettant d'informer chaque étudiant des services gratuits de consultance psycho-médicale et sensibiliser les pôles dans le déploiement de leur mission de lutte contre la précarité étudiante et les inciter à mutualiser des subsides afin de répondre à des problématiques spécifiques à l'instar de l'aide psychologique aux étudiants ;

4.4. En matière de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles, informer adéquatement les victimes (et auteurs) des législations et services d'aide existants, via un point de contact identifié au sein de l'établissement et diffuser l'information auprès des étudiants (via un affichage, sites web, réseaux sociaux, cercles étudiants, etc.).

5. Interventions spécifiques à la jeunesse et à l'aide à la jeunesse

Accorder une attention particulière à la problématique de la santé mentale lors de la prochaine évaluation du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

10.2.4 Troisième série de recommandations : favoriser le bien-être et permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel

1. Mesures transversales et intersectorielles

1.1. Contribuer au développement des compétences socio-émotionnelles des jeunes de manière transversale : en développant l'empathie, l'intelligence émotionnelle, en favorisant la pleine conscience ou encore en renforçant les notions de bienveillance et d'appartenance, en appliquant et en formant à la communication non violente ;

1.2. Lancer une réflexion sur les déterminants de la santé mentale des jeunes et sur l'augmentation des différentes souffrances des jeunes ;

1.3. Mener une réflexion sur la coordination des acteurs de la communauté éducative et meilleure coordination de l'écosystème, notamment au travers d'une réflexion concernant « l'alliance éducative », selon une expression utilisée fréquemment.

2. Interventions spécifiques à l'enfance et la petite enfance

2.1. Renforcer la qualité de l'accueil et de l'enseignement en maternelle en favorisant la fréquentation régulière de l'école maternelle et en renforçant les dispositifs, formels et informels, qui favorisent un partenariat éducatif durable et constructif entre les équipes éducatives et les parents d'enfants/élèves de tous les milieux socio-économiques et culturels ;

2.2. Renforcer l'éveil artistique et culturel des tout-petits.

3. Interventions spécifiques au milieu scolaire

3.1. Soigner le climat scolaire

- a) Remettre en avant l'importance des liens sociaux et du vivre ensemble en favorisant les échanges au travers d'activités collectives (espaces de parole régulés, le théâtre, la vidéo, le street art, potagers collectifs, etc.) entre élèves, et encadrées par des enseignant.e.s formé.e.s à ce type d'activités, par des acteurs extérieurs (issus de la culture, du secteur associatif ou des Centres PMS) ou par des spécialistes de la santé mentale ;
- b) Promouvoir ce type d'activités collectives dans le cadre de l'EVRAS et/ou dans le cadre des « jours blancs » ou de tout autre moment libre durant la journée scolaire ;
- c) Généraliser l'EVRAS au sein des écoles ;
- d) Développer la responsabilité et l'implication des élèves à travers une école citoyenne davantage tournée vers la diversité et les valeurs humaines respectueuses de la personne, ses rythmes, et l'ouverture sur l'autre et sur le monde et par extension, sensibiliser au fonctionnement démocratique.

3.2. Renforcer les liens ATL-Ecole, notamment via les plans de pilotage qui pourraient prévoir une stratégie précisant les acteurs avec lesquels les écoles souhaiteraient travailler autour de la thématique du bien-être au sens large, en lien avec le climat scolaire notamment ;

3.3. Promouvoir le bien-être des enseignants, en les dotant notamment des outils adéquats en vue de leur permettre de développer leur potentiel d'aide à la résilience ;

3.4. Encourager les liens entre les acteurs culturels et les écoles en amplifiant la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA).

4. Interventions spécifiques à l'enseignement supérieur

Assurer la concertation et le dialogue entre établissements d'enseignement supérieur au sein de chaque pôle académique en vue d'offrir des services collectifs destinés au personnel et aux étudiants, notamment des bibliothèques et salles d'études, des restaurants et lieux conviviaux, des services médicaux, sociaux et d'aide psychologique, des activités sportives et culturelles.

5. Interventions spécifiques à la jeunesse

5.1. Mettre en place des États Généraux de la jeunesse : mener, comme repris dans les travaux des Assises de la Jeunesse ou le travail du Forum des Jeunes « Etre Jeune en 2021 », une large réflexion participative avec et pour la jeunesse à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en lien avec les travaux de la CIM Jeunesse ;

5.2. Renforcer les partenariats entre acteurs culturels et acteurs jeunesse ;

5.3. Mettre en place un cadre de partenariat entre la Culture et la Santé, afin de faciliter les collaborations entre les artistes, les autres opérateurs culturels et les institutions de soins (sur le modèle de la convention « Culture et Santé » française de 2010) ;

5.4. Former des encadrants jeunesse et animateurs (éducateurs/profs de sports/chefs scouts/AMO/centres de vacances, etc.) à la santé mentale avec une posture d'écoute, empathie, etc. ;

5.5. Pratiquer plus grande ouverture et accessibilité de la politique aux jeunes ;

5.6. Renforcer l'offre d'activités de quartier via notamment les associations de jeunesse et les AMO.

10.3 Vote et confiance

A l'unanimité des 11 membres de la commission de l'Education, des 9 membres de la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles et des 8 membres de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, le rapport et les recommandations relatifs à la santé mentale des jeunes sont adoptés.

A l'unanimité des membres présents, la confiance est accordée aux présidents des trois commissions et aux rapporteurs pour la rédaction du présent rapport.

Les rapporteurs,

Mme Delphine Chabbert,

Mme Elisa Groppi,

Mme Marie-Martine Schyns,

M. Yves Lux,

M. Nicolas Janssen.

Les présidents,

Mme Latifa Gahouchi,

Mme Valérie Delporte,

M. Nicolas Tzanetatos.